

Image not found or type unknown



Colocation entre membre d'une même famille

Par **patricia**, le **08/02/2010** à **10:04**

Bonjour, je suis actuellement au rsa (divorcée et vivant seule) et locataire unique de la sci de mes enfants. Deux d'entre eux sont en difficultés financières et voudraient louer leur ancienne chambre pour ne pas se retrouver à la rue et du coup pour m'aider aussi à payer le loyer.... tout le monde y trouverait son compte, mais pour la caf est-ce légal de faire une colocation avec mes enfants et quand même garder mon rsa? (déclaration d'impôts bien séparées) et peut-on ou doit-on faire un seul bail (colocation) ou plusieurs (location simple pour chaque personne) car chacun vivrait malgré tout pour soi. merci de me répondre, car nous sommes tous les trois en très grande difficulté. En attendant votre réponse, je vous adresse mes salutations. Patricia